



Lycée V. Duruy  
Mont de Marsan

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE  
ACADEMIE DE BORDEAUX  
REGION AQUITAINE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION du 18 février 2013**

Le présent procès verbal  
compte 11 pages, annexes  
comprises

La séance est ouverte à 18 h 05.

Le quorum est atteint avec 22 membres présents sur 29 (annexe 1).

Mme NOÉ sera secrétaire de séance.

L'ordre du jour (annexe 2) est adopté

Le procès verbal de la séance du 26 juin 2012 est adopté à l'unanimité, après la modification suivante :

Annexe 8, page 28 : réunion parents -professeurs de 1° : lire 10 janvier au lieu de 14 janvier.

Le conseil accepte la présence de Mademoiselle CAMALY, professeur, souhaitant augmenter sa connaissance du fonctionnement de l'établissement.

Le Proviseur présente les excuses de Mme GRIVEL et de M. NOURY, empêchés.

## **1. La rentrée 2013**

Le conseil pédagogique avec les coordonnateurs de chaque discipline, puis la commission permanente « élargie » se sont réunis pour préparer les propositions présentées ce soir au C.A.

### **A. : l'équilibre de l'enseignement des langues sur les 3 années**

La réforme fait disparaître la notion de langue 1 et 2. Il serait donc logique d'équilibrer la durée des enseignements de chacune de ces langues. Le partage en 2 parts égales en 2° et 1° est impossible, compte tenu de l'horaire officiel, pour deux raisons : difficile de placer 15mn (un cours par mois) et principe d'effectifs moins élevés (4 profs sur 3 classes) compliquant la confection de l'emploi du temps. Les possibilités sont donc les suivantes :

|                         | 2°   | 1°   | Term | total |                     | 2°  | 1°  | Term | total |
|-------------------------|------|------|------|-------|---------------------|-----|-----|------|-------|
| Horaire officiel        |      |      |      |       | Actuel <sup>†</sup> |     |     |      |       |
| LV1 et 2                | 5,5  | 4,5  | 4    | 14    | Anglais             | 3   | 2,5 | 2    | 7,5   |
|                         |      |      |      |       | Espagnol            | 2,5 | 2   | 2    | 6,5   |
| Difficile techniquement |      |      |      |       | possibilité         |     |     |      |       |
| anglais                 | 2,75 | 2,25 | 2    | 7     | anglais             | 3   | 2   | 2    | 7     |
| espagnol                | 2,75 | 2,25 | 2    | 7     | espagnol            | 2,5 | 2,5 | 2    | 7     |

Après consultation des enseignants, leurs représentants optent pour la dernière possibilité de ce tableau qui équilibre l'horaire sur deux ans. Cette proposition est mise au vote et adoptée par : 21 voix pour, 1 abstention et 0 contre.

## B. Effectifs prévisionnels 2013-2014

949 élèves sont prévus sur Duruy pour la rentrée prochaine. Si tel est le cas, il y aura des problèmes de répartition des groupes.

- Pour les élèves de Première : 262 élèves/35 (classes) cela fait 7 classes + une classe à 24 Dans l'idéal, la répartition pourrait réunir une classe L et ES à 25 mais il n'y a alors aucune marge sur les autres sections.
- Pour les élèves de Terminale : 7 classes complètes à 35, dans ce cas il y a des places de secours. L'éventualité d'une classe triplement mixte coûterait plus cher.

Les calculs à venir ont donc été faits avec les hypothèses suivantes de regroupement :

|            | S  |     | ES | L  | total | maxi |
|------------|----|-----|----|----|-------|------|
|            | SI | SVT |    |    |       |      |
| TA TS1     | 19 | 16  |    |    | 35    | 35   |
| TB TS2     |    | 35  |    |    | 35    | 35   |
| TC TS ES   |    | 27  | 6  |    | 33    | 35   |
| TD TES1    |    |     | 35 |    | 35    | 35   |
| TE TES2    |    |     | 35 |    | 35    | 35   |
| TF TL      |    |     |    | 31 | 31    | 35   |
| TG TS L    | 22 |     |    | 13 | 35    | 35   |
|            |    |     |    |    |       |      |
|            | 41 | 78  | 76 | 44 | 239   |      |
| prévisions | 41 | 78  | 76 | 44 | 239   | 245  |

TS 119

|        |  |  |  |  |    |  |
|--------|--|--|--|--|----|--|
| T STMG |  |  |  |  | 35 |  |
|--------|--|--|--|--|----|--|

|            | S   | ES  | L  | total | maxi |
|------------|-----|-----|----|-------|------|
|            | SI  | SVT |    |       |      |
| 1A 1S1     | 23  | 12  |    | 35    | 35   |
| 1B 1S2     | 23  | 12  |    | 35    | 35   |
| 1C 1S3     |     | 31  |    | 31    | 35   |
| 1D 1S4     |     | 31  |    | 31    | 35   |
| 1E 1ES1    |     |     | 35 | 35    | 35   |
| 1F 1ES2    |     |     | 35 | 35    | 35   |
| 1G 1L      |     |     |    | 35    | 35   |
| 1H 1L ES   |     |     | 10 | 15    | 25   |
|            |     |     |    |       |      |
| TOTAL      | 46  | 86  | 80 | 50    | 262  |
| prévisions | 46  | 86  | 80 | 50    | 262  |
|            | 1°S | 132 |    |       |      |
| 1 STMG     |     |     |    | 35    |      |

|      |  |  |  |     |  |
|------|--|--|--|-----|--|
| 2°   |  |  |  | 315 |  |
| NRC1 |  |  |  | 35  |  |
| NRC2 |  |  |  | 28  |  |

|       |  |  |  |     |  |
|-------|--|--|--|-----|--|
| total |  |  |  | 949 |  |
|-------|--|--|--|-----|--|

Cette répartition conduit à diverses remarques :

- Mme BUR : Pour les TP de physique, si le maximum est à 24, le problème de matériel se posera, même à 22. Il faut rappeler qu'il y a une épreuve expérimentale en fin d'année.

- Mme CAMPAGNOLLE : on voit les effets de la réforme, qui tout compte fait regroupe les élèves pour faire des classes à 35 alors qu'auparavant il y avait des demi-classes à 22.

Mme SCHEPP : Concernant la Terminale STMG, il n'y aura qu'une classe à 35. Cela pose problème puisqu'il n'y a pas toutes les options, mais seulement mercatique. Soit des élèves quitteront le lycée, soit ils ne feront pas l'option de leur premier choix pour rester à Duruy.

Par ailleurs 8 divisions de seconde avait conduit à 35 élèves en 1<sup>o</sup> STMG. On peut donc, avec 9 divisions cette année en seconde, avoir un problème de places en 1<sup>o</sup> STMG.

Le proviseur fait remarquer que la suppression de l'option CFE est explicable par le fait qu'il n'y avait que 3 élèves en 2013.

Restera le problème des redoublants : 35 élèves en 1<sup>o</sup>, 35 places en T : il faudrait que le nombre de redoublants ne soit pas supérieur au nombre d'élèves ne passant pas en T au lycée !

### C. Présentation de la consommation horaire

Le proviseur présente ensuite le tableau des consommations figurant en annexe 3.

La dotation de 1241 heures permet de disposer de quelques heures de marge, qui vont être consommées à la suite des répartitions à venir, mais va permettre un fonctionnement normal.

Il y a une dotation de 207.5 heures pour effectifs allégés : 10,5 h par classe de seconde et 9h en première S, 7 en 1<sup>o</sup> L et ES pour les classes complètes. Pour les classes mixtes, il n'y a pas de dotation pour effectifs allégés. En terminale, les deux classes mixtes ne donnent aucun moyen en allégé.

Les colonnes pondération (heures en BTS) et ARE (activités à responsabilité établissement) ont été reprises de l'existant.

### D. Répartition des heures à effectifs allégés.

Les heures d'accompagnement personnalisé et de TPE pour être dédoublées, consomment des heures à effectifs allégés

Il convient maintenant de se prononcer sur la répartition par disciplines de ces heures à effectifs allégés.

**Pour les TPE**, la répartition est quasi automatique mais ils consomment 17h alors que la dotation est de 9, les autres heures sont prises sur les effectifs allégés.

**Pour les heures d'accompagnement personnalisé** : il sera essayé d'appliquer le principe que toutes les secondes aient 1h de math et 1h de lettres tout en répartissant les autres heures sur toutes les disciplines. Ce qui fait 104h.

En 1<sup>o</sup> 1 h de français dans toutes les séries, sauf STMG : 2 h

En Terminale le tableau présenté est modifié pour qu'il y ait bien AP sur les matières scientifiques en S.

**Pour les heures restant à effectifs allégés**, il est proposé de reconduire l'existant (sauf TL où il est proposé 1 h en philosophie).

La récapitulation des propositions figure dans le tableau en annexe 4.

Il s'agit bien d'un objectif, qui sera fonction des effectifs et des services.

A noter que des heures sont consommées sans que cela apparaisse dans le tableau par le nombre de groupes d'enseignements d'exploration : ce nombre est supérieur à celui prévu par le Rectorat, de façon à ce que chaque élève puisse suivre les enseignements de son choix.

Mlle CAMPAGNOLLE souhaite que le choix se fasse non par établissement mais au niveau national pour éviter des iniquités entre les lycées.

Cette répartition est soumise au vote :

8 abstentions et 14 pour

### E. Postes

A partir de la répartition des enseignements allégés, tout a été réintroduit sur la dotation globale, et l'on trouve un écart de 4.5 h soit 1245,5 pour 1241h.  
Cet écart, minime, sera probablement facilement résorbé lorsque les effectifs seront connus avec précision.

Sur ces 1241h, il y a 1124h poste et 117h supplémentaires Soit 9,43% d'heures supplémentaires (10,5 en 2012)

Le tableau présenté figure en annexe 5.  
Il est détaillé par le proviseur puis commenté :

- Sur les postes de lettres, la proposition est de créer un poste de lettres modernes car il y a déjà deux postes de lettres classiques pour 9h de latin.
- Pour l'anglais, création de deux postes.
- Pour l'espagnol, Mme Barraute réintégrerait son poste complet à 18h et ne serait plus partagée avec Despiau.
- En histoire RAS
- En Sciences éco, la proposition est de créer un support de 8 h
- En maths, création d'un poste et un BMP de 15 h.
- En physique transformation de 0,5 poste en 1 poste entier
- En SVT : transformation de 0,5 poste en 1 poste entier + 12h en bloc de moyens provisoires
- En SI, on ne peut pas demander de BMP
- En STG, il manque des heures supplémentaires par rapport au taux imposé de 9.4 %

**Pour les professeurs** : trop d'HS en maths, en SI, physique, SES et espagnol : il devrait y avoir plus d'heures poste et moins d'HS.

Le problème est celui des heures supplémentaires par rapport au nombre d'heures de service. Il faudrait créer des postes mais le petit nombre d'heures n'est pas attrayant et conduirait à créer des BMP de trop petites tailles pour être valablement pourvus.

Vote : 6 pour et 16 abstentions.

Par ailleurs les enseignants attirent l'attention sur les conséquences de l'augmentation des effectifs :

**Ils demandent un poste de documentaliste supplémentaire ou un volontaire du service civique, ainsi qu'un poste d'AED (assistant d'éducation) supplémentaire.** Ils demandent que ceci soit soumis au vote du CA.

Il faudrait vérifier les barèmes

Vote 19 pour, 3 abstentions

## 2. Décisions budgétaires modificatives

L'intendant présente ensuite une décision budgétaire modificative pour information, intégrant 2 dotations de la Région et une de l'Agence Régionale de Santé:

5300€ pour du matériel physique et chimie en TS et

2800€ pour le voyage au Parlement européen et à Paris des 1<sup>o</sup>ES1 qui a eu lieu en janvier 2013. A propos de ce dernier voyage, le proviseur signale que grâce à une subvention complémentaire du Conseil de l'Europe, les parents vont pouvoir être remboursés d'environ 80€.

Subvention ARS de 4000€ pour financement projet «Estime de soi» au niveau de la Direction Académique. Le lycée sert de « boîte à lettres » pour ce projet à destination des infirmières du département.

Dans le cadre des travaux, la commission permanente a voté 125 000€ pour la plomberie de l'internat (fin des travaux de prévention de la légionellose).

Dans l'été, la fibre optique sera installée par SFR.

## 3. Questions diverses

A. Voyage en Italie : 250€/élève en échange et 380€ par élève hébergé en hôtel. Il semble que cela soit surévalué.

- Vote à l'unanimité

B. Autorisation de sortie : En principe, il n'y aura pas de voyage compte tenu de la baisse de la subvention de 37%. Mais, il y a un professeur qui souhaite organiser un voyage qui serait géré par le foyer : thème «Bordeaux au XVIII<sup>e</sup> siècle» en histoire-géo et français pour les 2E. Il serait également financé par des actions.

Autorisation de sortie votée à l'unanimité.

Compte tenu des finances et de la dotation Région (il est à noter que le Lycée Duruy touche moins par élève que les autres lycées avec lesquels la comparaison a été faite) il n'y aura pas de voyage en 2013-2014 puisque le lycée ne peut pas financer la participation des accompagnateurs !

C. Convention lingerie avec l'EREA.

La mutualisation sur le secteur de Mont de Marsan à l'EREA de Saint Pierre du Mont a été décidée par les services régionaux, malgré l'opposition quasi unanime des établissements concernés. .

- Impact : Départ de la lingère et déménagement du matériel

Le coût est au poids, il ne comprend pas la livraison

La livraison se fera 2 fois par semaine. Un agent du lycée doit être responsable du ramassage et de la distribution. Cette charge est comptée pour 2 h de travail hebdomadaire.

Le CA ne se prononce pas en raison du manque d'information sur le contenu et les conditions financières.

D Convention d'occupation du gymnase pour la Coupe des Landes de Volley-ball.

Le lycée pourrait accueillir la coupe des Landes de volley les 27 et 28 avril. Accord unanime du CA pour la signature de la convention appropriée avec le Stade Montois.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h 00.

La secrétaire de séance

F. NOÉ

Le Proviseur, Président

J. D. DAUX

PROCHAINE RÉUNION DU C.A. : mardi 26 mars